

Bienvenue dans la Station Monts Jura

Carte d'hôte hiver/été

2009 - 2010



Pour qui ?

Vous séjournerez au moins une nuit dans la commune de Lélex ou Mijoux durant l'année, votre hébergeur vous remettra, à votre arrivée, votre carte.

Pourquoi ?

Vous pourrez ainsi bénéficier d'avantages privilégiés, de prestations à prix réduits, parmi lesquels :

- ☞ Rencontre avec des artisans : fabrication de tavaillons, découpage du bois, fabrication de fromages, travail du cuivre,
 - ☞ Écoles de ski,
 - ☞ Bicyclette, VTT, VTC, porte bébé,
 - ☞ Sports et loisir : patinoire, Juraventure, parapente, kart, canyoning, escalade, trampoline, paint-ball,
 - ☞ Randonnée pédestre / découverte du Pays de Gex et du Haut Jura,
 - ☞ Visite de musée,
 - ☞ Golf, Tennis,
 - ☞ Bibliothèque.
-
- ☞ Bibliothèque,

Cette carte est gratuite. Demandez-la à votre hébergeur.

Renseignements et informations complémentaires sur le dépliant Carte d'Hôte et à la Maison du Tourisme Monts Jura.

La carte d'hôte est une mesure d'accompagnement à la **TAXE DE SEJOUR**, instituée sur les communes de Lélex et Mijoux. Cette taxe, perçue par les hébergeurs, pour le compte du SIVOM de la Valserine, est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique des villages.

Le montant de la taxe de séjour varie de 0,40 € à 0,80 € par nuit, par personne, en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement.

Les enfants de moins de 13 ans sont exemptés de la taxe de séjour.